

Code vestimentaire

Couvre-chef

1 La tête doit être dénudée de tout couvre-chef pendant les heures de classe.

Les vêtements ou accessoires portés sur la tête pour des raisons religieuses ou pour d'autres raisons relatives aux droits de la personne sont autorisés par la direction.

Haut et bas du corps

2 Les vêtements doivent couvrir le buste, les aines, les fesses, les sous-vêtements (à l'exception des bretelles) et les parties génitales en tout temps.

Les vêtements dans les zones ciblées doivent être opaques.

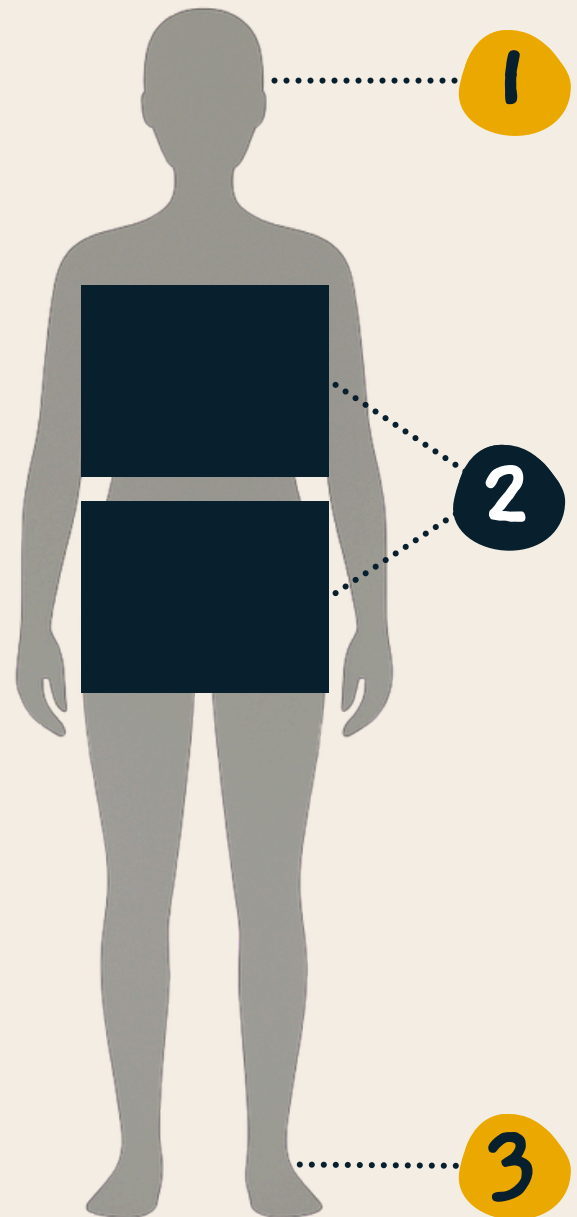
Chaussures

3 Le port de chaussures est obligatoire en tout temps dans l'école.

En éducation physique, en sciences et en atelier, des chaussures appropriées sont exigées.

Les vêtements ne doivent porter aucun symbole prônant la violence, le sexe, la drogue ou l'alcool.

Devant



Toute personne qui ne respecte pas le code vestimentaire se verra attribuer un vêtement conforme pour la journée.